



Direction des Affaires juridiques  
&  
des Archives

**Arrêté électoral n°2021-11-19-05 du 19 novembre 2021**  
**portant proclamation des résultats pour les élections du Conseil de l'UFR**  
**Lettres et langues**

**La Présidente de l'Université de Poitiers**

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU la circulaire du 9 octobre 2020 portant sur l'organisation des élections des membres des conseils d'administration et des conseils académiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du titre I<sup>er</sup> du livre VII du code de l'éducation ;
- VU l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la décision cadre relative aux élections par voie électronique du 25 juin 2021 ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU les Statuts de l'Université de Poitiers ;

- VU le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU les Statuts de l'UFR Lettres et langues ;
- VU l'arrêté électoral n°2021-10-12-05 du 12 octobre 2021 ;
- VU l'arrêté n°2021-10-13-05 du 19 octobre 2021 modifiant l'arrêté électoral n°2021-10-12-05 du 12 octobre 2021 ;
- VU l'arrêté n°2021-10-29-05 portant sur la recevabilité des listes de candidatures ;
- VU le procès-verbal relatif aux résultats du scrutin du 18 novembre 2021 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du jeudi 18 novembre 2021 ;
- VU le guide relatif aux élections des membres des conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

## **ARRÊTE**

### **Article 1.**      Attribution des sièges

Conformément aux procès-verbaux de résultats, et à l'avis du Comité électoral consultatif, les sièges sont attribués comme suit :

Pour le Collège A :

- Huit sièges pour la liste « Pour une UFR ouverte et engagée »
  - o Madame Elvire DIAZ
  - o Monsieur Stéphane BIKIALO
  - o Madame Sylvie HANOTE
  - o Monsieur Jean-François CERISIER
  - o Madame Isabelle GADOIN
  - o Monsieur André MAGORD
  - o Madame Béatrice BLOCH
  - o Monsieur Mathias LAVIN

Pour un mandat de quatre ans.

Pour le Collège B :

- Trois sièges pour la liste « L'Humain au cœur de nos formations et de notre métier »
  - o Madame Ludivine THOUVEREZ
  - o Monsieur David GONZALEZ MEDIANO
  - o Madame Elodie PEYROL-KLEIBER
- Trois sièges pour la liste « Pour une UFR ouverte et engagée »
  - o Madame Licia BAGINI
  - o Monsieur Joaquin Henri BILLARD
  - o Marion PICKER
- Deux sièges pour la liste « Voix Plurielles »
  - o Madame Sandra TEIXEIRA
  - o Monsieur Bruno FOUCHER

Pour un mandat de quatre ans.

Pour le Collège BLATSS :

- Deux sièges pour la liste « Liste BLATSS »
  - o Madame Sylvie SCHMAL
  - o Monsieur Josselin MADEC

- Quatre sièges pour la liste « Pour le Rassemblement de tous les BIATSS de l'UFR L&L »
  - o Madame Delphine GARCIA
  - o Monsieur Vincent FOIN
  - o Madame Corinne CHARLES DUPUY
  - o Monsieur Mickael BROQUEREAU

Pour un mandat de quatre ans.

Pour le Collège Usager(ère)s :

- Dix sièges pour la liste « DIFFERENCES »
  - o Madame Louise BOFILS (Titulaire)
    - Madame Olivia BIKIALO (Suppléante)
  - o Monsieur Mathis JOUANNEAU (Titulaire)
    - Monsieur Titouan ANDRE (Suppléant)
  - o Madame Lucie BALLANDRAS (Titulaire)
    - Madame Zoé GALLARD (Suppléante)
  - o Monsieur Pierre CANET (Titulaire)
    - Monsieur Ayman AL JOUMAA (Suppléant)
  - o Madame Laura PEREIRA DIOGO (Titulaire)
    - Madame Mélodie MEUNIER (Suppléante)
  - o Monsieur Zerdust OZER (Titulaire)
    - Monsieur Romain BIGOT (Suppléant)
  - o Madame Léa HEBETTE (Titulaire)
    - Madame Manon COLOMBO (Suppléante)
  - o Monsieur Iker BONABOSCH (Titulaire)
    - Monsieur Matthieu TAILLANDIER (Suppléant)
  - o Madame Amandine CHANTOISEAU (Titulaire)
    - Madame Juliette BORIES (Suppléante)
  - o Monsieur Jean-Jacques TEIXEIRA (Titulaire)
    - Monsieur Maxime DELPLANQUE (Suppléant)

Pour un mandat de deux ans.

## **Article 2.**      Proclamation

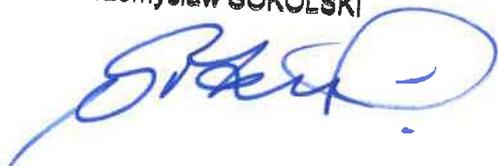
La Présidente de l'Université de Poitiers proclame élu(e)s les candidat(e)s de l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3.**      Publicité et exécution

**La Directrice de l'UFR Lettres et langues et sa Responsable administrative, ainsi que le Directeur général des services** sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI



À Poitiers, le vendredi 19 novembre 2021

La Présidente de l'Université de Poitiers

*Annexe :*

*Procès-verbal de résultat du Collège A de l'UFR Lettres et langues*

*Procès-verbal de résultat du Collège B de l'UFR Lettres et langues*

*Procès-verbal de résultat du Collège BLATSS de l'UFR Lettres et langues*

*Procès-verbal de résultat du Collège Usager(ère)s de l'UFR Lettres et langues*

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 19 novembre 2021
---



# Elections aux conseils de l'Université de Poitiers

## Résultats de tous les votes

Président du bureau de vote

Secrétaire

*Damien Salles* *Amalia Veillon* *Elvire Diaz*

*Francois Dubasque*

Signé par Damien Salles

Signé par Amalia Veillon

Signé par Elvire Diaz

Signé par Francois Dubasque

✓ Signé et certifié par yousign

*Lorine Guerpillon* *Sonia Hays* *Anne Jollet* *Stéphanie Le Gal*

Signé par Lorine Guerpillon

Signé par Sonia Hays

Signé par Anne Jollet

Signé par Stéphanie Le Gal

✓ Signé et certifié par yousign

*Florian Duperre* *Alexandra Lafitte*

Signé par Florian Duperre

Signé par Alexandra Lafitte

✓ Signé et certifié par yousign

✓ Signé et certifié par yousign

*Lou Toa*

Signé par Sandra Teixeira

Signé par Lou Toa

✓ Signé et certifié par yousign

✓ Signé et certifié par yousign

*Arnaud Rossignol* *Sylvie Alayrangues*

Signé par Arnaud Rossignol

Signé par Sylvie Alayrangues

✓ Signé et certifié par yousign

✓ Signé et certifié par yousign

*Marina Chatendeau* *Laure Castelnau* *Benjamin Bigaud*

Signé par Marina Chatendeau

Signé par Laure Castelnau

Signé par Benjamin Bigaud

**UFR Lettres et Langues - A - Tour unique**

**Instance : UFR Lettres et Langues**

**Collège : A**

Nombre de sièges	8
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	28
Nombre de bulletins dans l'urne	20
Taux de participation	71,43 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	16
Nombre de bulletins blanc	4
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	2,00

**Résultats des listes**

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
Pour une UFR ouverte et engagée	16	8

**Sont déclarés élus -**

Candidat	Liste
DIAZ Elvire	Pour une UFR ouverte et engagée
BIKIALO Stéphane	Pour une UFR ouverte et engagée
HANOTE Sylvie	Pour une UFR ouverte et engagée
CERISIER Jean-François	Pour une UFR ouverte et engagée
GADOIN Isabelle	Pour une UFR ouverte et engagée
MAGORD André	Pour une UFR ouverte et engagée
BLOCH Béatrice	Pour une UFR ouverte et engagée
LAVIN Mathias	Pour une UFR ouverte et engagée

**UFR Lettres et Langues - B - Tour unique**

**Instance : UFR Lettres et Langues**

**Collège : B**

Nombre de sièges	8
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	104
Nombre de bulletins dans l'urne	74
Taux de participation	71,15 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	71
Nombre de bulletins blanc	3
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	8,88

**Résultats des listes**

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
L'Humain au cœur de nos formations et de notre métier	29	3
Pour une UFR ouverte et engagée	27	3
Voix Plurielles	15	2

**Sont déclarés élus**

Candidat	Liste
THOUVEREZ Ludivine	L'Humain au cœur de nos formations et de notre métier
GONZALEZ MEDIANO David	L'Humain au cœur de nos formations et de notre métier
PEYROL-KLEIBER Elodie	L'Humain au cœur de nos formations et de notre métier
BAGINI Licia	Pour une UFR ouverte et engagée
BILLARD Joaquin Henri	Pour une UFR ouverte et engagée
PICKER Marion	Pour une UFR ouverte et engagée
TEIXEIRA Sandra	Voix Plurielles
FOUCHER Bruno	Voix Plurielles

**UFR Lettres et Langues - BIATSS - Tour unique**

**Instance : UFR Lettres et Langues**

**Collège : BIATSS**

Nombre de sièges	6
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	44
Nombre de bulletins dans l'urne	39
Taux de participation	88,64 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	38
Nombre de bulletins blanc	1
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	6,33

**Résultats des listes**

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
Liste BIATSS	14	2
Pour le Rassemblement de tous les BIATSS de l'UFR L&L	24	4

**Sont déclarés élus**

Candidat	Liste
SCHMAL Sylvie	Liste BIATSS
MADEC Josselin	Liste BIATSS
GARCIA Delphine	Pour le Rassemblement de tous les BIATSS de l'UFR L&L
FOIN Vincent	Pour le Rassemblement de tous les BIATSS de l'UFR L&L
CHARLES DUPUY Corinne	Pour le Rassemblement de tous les BIATSS de l'UFR L&L
BROQUEREAU Mickael	Pour le Rassemblement de tous les BIATSS de l'UFR L&L

**UFR Lettres et Langues - Usagers - Tour unique**

**Instance : UFR Lettres et Langues**

**Collège : Usagers**

Nombre de sièges	10
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	2853
Nombre de bulletins dans l'urne	291
Taux de participation	10,20 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	227
Nombre de bulletins blanc	64
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	22,70

**Résultats des listes**

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
DIFFERENCES	227	10

**Sont déclarés élus**

Candidat	Liste
BOFILS Louise (titulaire)	DIFFERENCES
JOUANNEAU Mathis (titulaire)	DIFFERENCES
BALLANDRAS Lucie (titulaire)	DIFFERENCES
CANET Pierre (titulaire)	DIFFERENCES
PEREIRA DIOGO Laura (titulaire)	DIFFERENCES
OZER Zerdust (titulaire)	DIFFERENCES
HEBETTE Léa (titulaire)	DIFFERENCES
BONABOSCH Iker (titulaire)	DIFFERENCES
CHANTOISEAU Amandine (titulaire)	DIFFERENCES
TEIXEIRA Jean-Jacques (titulaire)	DIFFERENCES
BIKIALO Olivia (suppléante)	DIFFERENCES
ANDRE Titouan (suppléant)	DIFFERENCES
GALLARD Zoé (suppléante)	DIFFERENCES
AL JOUMAA Ayman (suppléant)	DIFFERENCES

Candidat	Liste
MEUNIER Mélodie (suppléante)	DIFFERENCES
BIGOT Romain (suppléant)	DIFFERENCES
COLOMBO Manon (suppléante)	DIFFERENCES
TAILLANDIER Matthieu (suppléant)	DIFFERENCES
BORIES Juliette (suppléante)	DIFFERENCES
DELPLANQUE Maxime (suppléant)	DIFFERENCES